



Treasury Board of Canada  
Secrétariat

Secrétariat du Conseil du Trésor  
du Canada

Canada

# Budget principal des dépenses 2019-2020

Comité

8 MAI 2019

# Aperçu

- 1 Objectifs et organisation du budget principal des dépenses
- 2 Comparaison avec les budgets principaux des dépenses antérieurs
- 3 Mise en œuvre du budget fédéral de 2019
- 4 Budget des dépenses prévu en 2019-2020

# Objectifs du budget principal des dépenses

---

- Appuyer la demande d'autorisation votée que le gouvernement a soumise au Parlement en vue de dépenser des fonds publics, en présentant des renseignements sur les autorisations de dépenses budgétaires et non budgétaires.
- Désigner les autorisations de dépenser que demande chaque ministère, organisme et société d'État qui dépend des crédits parlementaires pour le prochain exercice.
- Présenter la répartition des autorisations de dépenser par article courant de dépense, résultat stratégique et programme.
- Fournir au Parlement des renseignements sur les dépenses législatives projetées en 2019-2020 qui ont déjà été autorisées par le Parlement.

# Organisation d'un budget principal des dépenses

## DOCUMENTS DÉPOSÉS AU PARLEMENT

- Introduction et sommaire
- Détails par organisation
- Annexes proposées au projet de loi de crédits

## RENSEIGNEMENTS ACCESSIBLES EN LIGNE

- Documents déposés au Parlement

Plus :

- Prévisions législatives
- Dépenses budgétaires par article courant
- Dépenses par programme ou par objet
- Projet pilote selon une structure de crédits fondée sur l'objet
- Tableaux de données ouvertes
- InfoBase du GC

# Totaux du budget principal des dépenses

Dans ce budget principal des dépenses :

- 121 organisations présentent des dépenses prévues totales de 299,6 milliards de dollars.

<b>Milliards de dollars (budgétaires)</b>	<b>Budget provisoire des dépenses 2019-2020</b>
Votées	126,6
Législatives	174,0
<b>Total</b>	<b>299,6</b>

# Principales modifications au chapitre des dépenses

Changements les plus importants en matière de dépenses budgétaires par organisation du Budget principal des dépenses 2019-2020 en comparaison avec celui de 2018-2019 :

- **Augmentations**

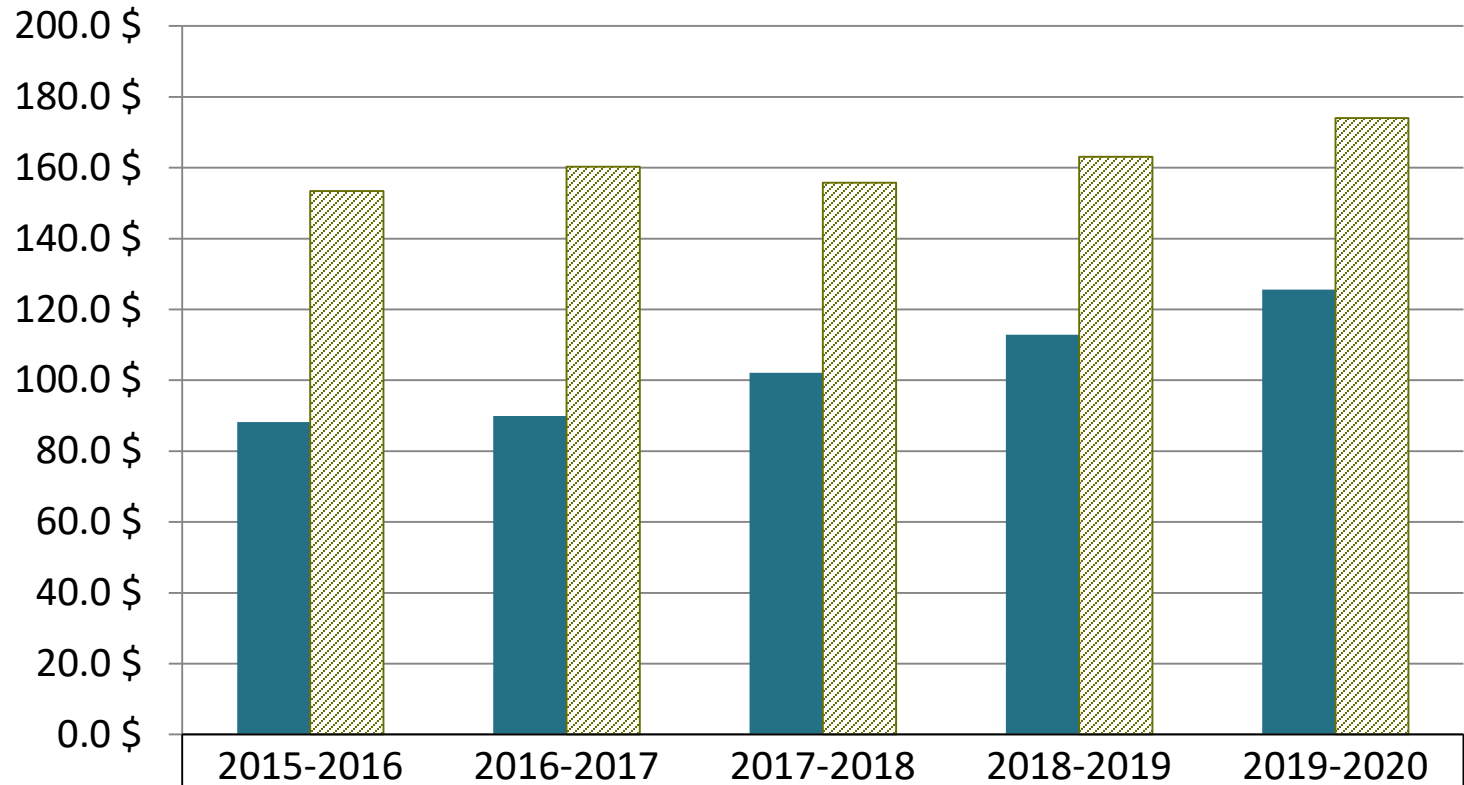
- Ministère des Finances 5,0 G\$
- Bureau de l'infrastructure du Canada 4,6 G\$
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien 3,9 G\$
- Ministère de l'Emploi et du Développement social 3,8 G\$
- Ministère des Services aux Autochtones Canada 2,9 G\$
- Ministère de la Défense nationale 1,5 G\$
- Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux 1,0 G\$
- Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration 832 M\$
- Autorité du pont Windsor-Détroit 607 M\$
- Ministère des Pêches et des Océans 548 M\$

- **Diminutions**

- Secrétariat du Conseil du Trésor (6,6 G\$)

# Comparaison des budgets principaux des dépenses : crédits votés et postes législatifs

## Dépenses budgétaires en milliards de dollars



■ Crédits votés	88.2	89.9	102.1	112.9	125.6
▨ Postes législatifs	153.4	160.3	155.8	163.1	174.0

# Mise en œuvre du budget fédéral de 2019

- L'an dernier, les mesures prévues dans le budget fédéral de 2018 ont été incluses dans un crédit central d'exécution du budget au Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Bien que cette démarche ait considérablement amélioré la transparence du budget des dépenses et l'harmonisation avec le budget fédéral, les parlementaires ont laissé entendre qu'ils voulaient que les nouvelles dépenses relatives aux initiatives budgétaires soient renvoyées aux comités parlementaires concernés pour examen.
- Cette année, toutes les mesures budgétaires votées et annoncées dans le tableau A2.11 du budget fédéral de 2019 sont incluses dans le budget principal des dépenses au moyen de 194 nouveaux crédits propres aux ministères et aux mesures.
- Ainsi, il sera possible de renvoyer chaque poste du budget fédéral de 2019 au comité parlementaire compétent pour examen, plutôt que de renvoyer un crédit au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO), comme ce fut le cas pour le Budget principal des dépenses 2018-2019.



# Budget des dépenses en 2019-2020

- La *Loi de crédits n° 1 pour 2019-2020* a reçu la sanction royale le 22 mars 2019. Cette loi prévoyait le financement présenté dans le budget provisoire des dépenses, permettant aux organisations de fonctionner jusqu'à la fin de juin.
- Le 11 avril, le budget principal des dépenses a été déposé et renvoyé aux comités permanents pour examen.
- Les plans ministériels ont été déposés le même jour, fournissant des renseignements supplémentaires sur les résultats attendus et les ressources connexes requises.
- Les comités permanents de la Chambre des communes ont jusqu'au 10 juin pour présenter leur rapport sur le budget principal des dépenses.
- Le deuxième projet de loi de crédits pour 2019-2020 sera présenté en juin.